



(12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 36795 A1** (51) Cl. internationale : **F03B 17/04**
(43) Date de publication : **28.02.2017**

-
- (21) N° Dépôt : **36795**
(22) Date de Dépôt : **05.03.2014**
(71) Demandeur(s) : **DOULFAKKAR ABDELHAK, JAMILA 7, RUE 13, N° 17, C.D CASABLANCA (MA)**
(72) Inventeur(s) : **DOULFAKKAR ABDELHAK**
(74) Mandataire : **IP AXONE CONSULTING SARL**

(54) Titre : **DISPOSITIF DE PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE ET MÉCANIQUE**

- (57) Abrégé : Dispositif de production d'énergie électrique et mécanique Fig.1fonctionnant en circuit fermé, comportant un support (15) ,un arbre (1) , auquel sont liées au une turbine (3), une centrale qui est la génératrice (6), une poulie (12), comportant aussi un système hydraulique (2), un moyen de réfrigération '4), • un support (15), un stabilisateur (7),un moteur électrique(13) ((220V)- 2ième mode de réalisation),un boîtier (14), un tableau de commande (10) ,une batterie (5) ,au moins un retube flexible (8) , un courroie(11) liant la poulie au dit moteur (13) ,un moyen de fixation (9) de l'arbre au support (15) ,le démarrage du dit dispositif est réalisée à l'aide de la dite batterie(S) actionnant la dite turbine (3) moyennant le système hydraulique (2) faisant circuler le liquide hydraulique dans un circuit fermé (8) exerçant une pression sur les ailes de la turbine permettant ainsi de générer de l'électricité par la dite génératrice(6) .

Titre de l'invention :

Dispositif de production d'énergie électrique et mécanique

Abrégé du contenu technique de l'invention :

Dispositif de production d'énergie électrique et mécanique Fig.1 fonctionnant en circuit fermé, comportant un support (15), un arbre (1), auquel sont liées au une turbine (3), une centrale qui est la génératrice (6), une poulie (12), comportant aussi un système hydraulique (2), un moyen de réfrigération (4), un support (15), un stabilisateur (7), un moteur électrique (13) (220V)- 2ième mode de réalisation), un boîtier (14), un tableau de commande (10), une batterie (5), au moins un retube flexible (8), un courroie (11) liant la poulie au dit moteur (13), un moyen de fixation (9) de l'arbre au support (15), le démarrage du dit dispositif est réalisée à l'aide de la dite batterie (5) actionnant la dite turbine (3) moyennant le système hydraulique (2) faisant circuler le liquide hydraulique dans un circuit fermé (8) exerçant une pression sur les ailes de la turbine permettant ainsi de générer de l'électricité par la dite génératrice (6).

DESCRIPTION

Dispositif de production d'énergie électrique et mécanique Fig.1
fonctionnant en circuit fermé notamment pour la production de l'énergie
électriques et mécanique ,le démarrage du dit dispositif est réalisée à l'aide
5 d'une batterie(5) actionnant une turbine (3) moyennant un système
hydraulique (2) faisant circuler un liquide hydraulique dans un circuit fermé (1)
permettant ainsi de générer de l'électricité par une génératrice(1) .

Dans l'art antérieur il existe des système qui produisent de l'énergie électrique
moyennant d'autres dispositif set d'autre procédé , mais présente
10 incon vénients de gain en énergie qui n'est pas assez grand , c'est le but de la
présente invention de palier aux incon vénients de l'art antérieur s'agissant
d'un dispositif de production d'énergie électrique et mécanique générant assez
d'énergie qu'il n'en consomme.

Le dispositif de production d'énergie électrique et mécanique Fig.1
15 fonctionnant en circuit fermé, comportant un support (15) ,un arbre (1) ,
auquel sont liées au une turbine (3), une centrale qui est la génératrice (6), une
poulie (12), comportant aussi un système hydraulique (2), un moyen de
réfrigération (4), un support (15), un stabilisateur (7),un moteur électrique(13)
(220V)- 2ième mode de réalisation),un boîtier (14), un tableau de commande
20 (10) ,une batterie (5) ,au moins un retube flexible (8) , un courroie (11) liant la
poulie au dit moteur (13) ,un moyen de fixation (9) de l'arbre au support (15) ,
le démarrage du dit dispositif est réalisée à l'aide de la dite batterie(5)
actionnant la dite turbine (3) moyennant le système hydraulique (2) faisant
circuler le liquide hydraulique dans un circuit fermé (8) permettant ainsi de
25 générer de l'électricité par la dite génératrice(6) .

Pour mieux comprendre l'invention on se rapporte à la description des
schémas.

Les deux modes de réalisation de l'invention sont décrits à titre d'exemple, et
non limitatif en référence au dessin annexe :

30 Fig.1 : Dispositif de production d'énergie électrique et mécanique

1-arbre ,2-système hydraulique ,3-une turbine,4-un système de réfrigération,5- une batterie,6-une centrale qui est la génératrice ,7-un stabilisateur ,8- un circuit fermé,9-moyen de fixation de l'arbre au support,10-un tableau de commande,11-un courroie,12-une poulie,13- un moteur électrique,14-un boîtier,15-un support,16-fils électriques,17- un engrenage,

Pr capteur de pression

a et f orifice entrée et sortie du système hydraulique,

b et c orifice entrée et sortie du boîtier de la turbine,

d et e orifice entrée et sortie moyen de réfrigération,

Les moyens de fixation au support (g , h , i , j , k , l , m , n , o , p , q) des éléments compris dans le dispositif de production d'énergie électrique et mécanique .

- 15 Le dispositif de production d'énergie électrique et mécanique Fig.1 et procédé fonctionnant en circuit fermé, comportant un support (15) , un arbre (1) , auquel sont liées une turbine (3), une centrale qui est la génératrice (6), une poulie (12), comportant aussi un système hydraulique (2), un moyen de réfrigération (4), un support (15), un stabilisateur (7), un moteur électrique(13) (220V)- 2ième mode de réalisation), un boîtier (14), un tableau de commande (10) , une batterie (5) , au moins un tube flexible (8) , un courroie (11) liant la poulie au dit moteur (13) , un moyen de fixation (9) de l'arbre au support (15) , le démarrage du dit dispositif est réalisée à l'aide de la dite batterie(5) faisant tourner la dite turbine (3) moyennant le système hydraulique (2) faisant circuler le liquide hydraulique dans un circuit fermé (8) permettant ainsi de générer de l'électricité par la dite génératrice(6) .

Dans le dispositif de production d'énergie électrique et mécanique Fig.1 les hélices de la turbine (3) ayant une forme permettent d'amplifier la pression qui est exercé sur les dites hélices.

- 30 Les hélices de la turbine (3) dont les extrémités ayant des formes en pochette ou en s permettent d'amplifier la pression qui est exercé sur les dites hélices

dans le dispositif de production d'énergie électrique et mécanique Fig.1 , le moyen de refroidissement (4) permet de refroidir le liquide hydraulique , lequel liquide hydraulique ayant un cheminement de la sortie du système hydraulique(a) vers l'entrée de la turbine(b) ,de la sortie de la turbine (c)vers
5 l'entrée du dit système de refroidissement(d) , de la sortie du système de refroidissement (e)vers l'entrée du système hydraulique(f) .

Le dispositif de production d'énergie électrique et mécanique comporte un stabilisateur le moyen de stabilisation (7) permet de stabiliser la pression du liquide hydraulique pour diminuer la vitesse de rotation de l'arbre(1).

10 Le dispositif de production d'énergie électrique et mécanique Fig.1 caractérisé en ce que au moins une (5) batterie permettant d'alimenter le dispositif pour le démarrer moyennant des fils électriques (16) .

L'arbre du dit dispositif de production d'énergie électrique et mécanique Fig.1 comporte un engrenage (17) faisant la liaison avec l'axe de la génératrice.

15 Le tableau de commande (10) qui commande le dispositif de production d'énergie électrique et mécanique Fig.1 comporte un bouton de démarrage, un bouton d'arrêt , un bouton de permutation de mode selon le mode de réalisation 1 ou 2 ,un ampèremètre , un wattmètre , un voltmètre et un disjoncteur , un manomètre, un tachymètre , un thermomètre, une carte
20 électronique gérant un afficheur et pour lecture des messages provenant des capteurs de pression, de vitesse , de la tension ,de l'intensité de courant, et de température .

Au moins un de générateur fournira du courant au système hydraulique pour maintenir en marche le dispositif de production d'énergie électrique et
25 mécanique Fig.1 .

Les moyens de fixation (g , h , i , j , k , l , m , n , o , p , q) permettent de fixer au support tous les éléments du dit dispositif Fig.1 .

Selon un second mode de réalisation le dispositif de production d'énergie électrique et mécanique Fig.1 et procédé fonctionnant en circuit fermé,
30 comportant un support (15) , un arbre (1) , auquel sont liées au une turbine (3), une centrale qui est la génératrice (6), une poulie (12), comportant aussi un système hydraulique (2), un moyen de réfrigération (4), un support (15),

un stabilisateur (7), un moteur électrique (13) (220V) - 2ième mode de réalisation), un boîtier (14), un tableau de commande (10), une batterie (5), au moins un tube flexible (8), un courroie (11) liant la poulie au dit moteur (13), un moyen de fixation (9) de l'arbre au support (15), le démarrage du dit

5 dispositif est réalisée à l'aide de la dite batterie (5) faisant tourner la dite turbine (3) moyennant le système hydraulique (2) faisant circuler le liquide hydraulique dans un circuit fermé (8) permettant ainsi de générer de l'électricité par la dite génératrice (6), la dite rotation est maintenue par un

10 moteur électrique (220V, 50 Hz) qui reçoit du courant à partir de la génératrice.

REVENDEICATIONS

- 1- Dispositif de production d'énergie électrique et mécanique Fig.1 dont le procédé fonctionnant en circuit fermé, comportant au moins un support (15), au moins un arbre (1), auquel sont liées au moins une turbine (3), au moins une centrale qui est la génératrice (6), au moins une poulie (12),
5 comportant aussi au moins un système hydraulique (2), au moins un moyen de réfrigération (4), au moins un support (15), au moins un stabilisateur (7), au moins un boîtier (14), au moins un tableau de commande (10), au moins une batterie (5), au moins au moins un retube flexible (8), au moins un
10 courroie (11) liant la poulie au dit moteur (13), au moins un moyen de fixation (9) de l'arbre au support (15) le dit dispositif caractérisé en ce que le démarrage du dit dispositif est réalisée à l'aide de la dite batterie(5) faisant tourner la dite turbine (3) moyennant le système hydraulique (2) faisant circuler le liquide hydraulique dans un circuit fermé (8) exerçant une
15 pression sur les ailes de la turbine permettant ainsi de générer de l'électricité par la dite génératrice(6).
- 2- Selon la revendication 1 le dispositif de production d'énergie électrique et mécanique Fig.1 caractérisé en ce que les formes des extrémités des hélices de la turbine (3) en forme normale, en S ou en pochette permettent d'amplifier la
20 pression qui est exercé sur les dites hélices.
- 3- Selon les revendications antérieurs le dispositif de production d'énergie électrique et mécanique Fig.1 caractérisé en ce que le moyen de réfrigération ou de refroidissement (4) permet de refroidir le liquide hydraulique, lequel liquide hydraulique ayant un cheminement dans un
25 circuit fermé de la sortie du système hydraulique(a) vers l'entrée de la turbine(b), de la sortie de la turbine (c) vers l'entrée du dit système de refroidissement(d), de la sortie du système de refroidissement (e) vers l'entrée du système hydraulique(f).
- 4- Selon les revendications antérieures le dispositif de production d'énergie électrique et mécanique Fig.1 caractérisé en ce que le moyen de stabilisation (7) permet de stabiliser la pression du liquide hydraulique pour diminuer la
30 vitesse de rotation de l'arbre(1).

- 5- Selon les revendications antérieures le dispositif de production d'énergie électrique et mécanique Fig.1 caractérisé en ce que au moins une (5) batterie permettant d'alimenter le dispositif pour le démarrer utilisant les fils électrique (16) .
- 5 6- Selon la revendication 1 le dispositif de production d'énergie électrique et mécanique Fig.1 caractérisé en ce que l'arbre comporte au moins un engrenage (17) faisant la liaison entre l'arbre et l'axe de la génératrice .
- 10 7- Selon les revendications antérieures le dispositif de production d'énergie électrique et mécanique Fig.1 caractérisé en ce que le dit tableau de commande (10) ou de contrôle comporte au moins un bouton de mise sous tension du dispositif Fig.1 , un bouton d'arrêt , un bouton de permutation de mode selon le mode de réalisation 1 ou 2 , au moins un ampèremètre , au moins un wattmètre , au moins un voltmètre et au moins un disjoncteur , au moins un manomètre, au moins un tachymètre , au moins un thermomètre, au moins une carte électronique gérant un afficheur et pour lecture des messages provenant des capteurs de pression, de vitesse , de la tension ,de 15 l'intensité de courant, et de température .
- 20 8- Selon les revendications antérieures le dispositif de production d'énergie électrique et mécanique Fig.1 caractérisé en ce qu'au moins une génératrice fournira du courant au système hydraulique. *
- 9- Selon les revendications antérieures le dispositif de production d'énergie électrique et mécanique Fig.1 caractérisé en ce que les moyens de fixation (g ,h ,i ,j ,k ,l ,m ,n ,o ,p ,q) permettent de fixer tous les éléments du dit dispositif au dit support (15).
- 25 10- Dispositif de production d'énergie électrique et mécanique Fig.1 et procédé selon un 2^{ième} mode de réalisation fonctionnant en circuit fermé, comportant au moins un support (15) ,au moins un arbre (1) , auquel sont liées au moins une turbine (3), au moins une centrale qui est la génératrice (6), au moins une poulie (12), comportant aussi au moins un système hydraulique (2), au moins un moyen de réfrigération (4), un support (15), au moins un stabilisateur (7),au moins un moteur électrique(13) (220V),au moins un boîtier (14), un tableau de commande (10) ,au moins une batterie 30 (5) ,au moins un retube flexible (8) , au moins un courroie (11) liant la

poulie au dit moteur (13) , au moins un moyen de fixation (9) de l'arbre au support (15) le dit dispositif caractérisé en ce que le démarrage du dit dispositif est réalisée à l'aide de la dite batterie(5) faisant actionner la dite turbine (3) moyennant le système hydraulique (2) faisant circuler le liquide hydraulique dans un circuit fermé (8) exerçant une pression sur les ailes de la turbine permettant ainsi de générer de l'électricité par la dite génératrice(6), par la suite la dite rotation est maintenue par un moteur électriques (13) (220V ,50 HZ) qui reçoit du courant à partir de la génératrice .

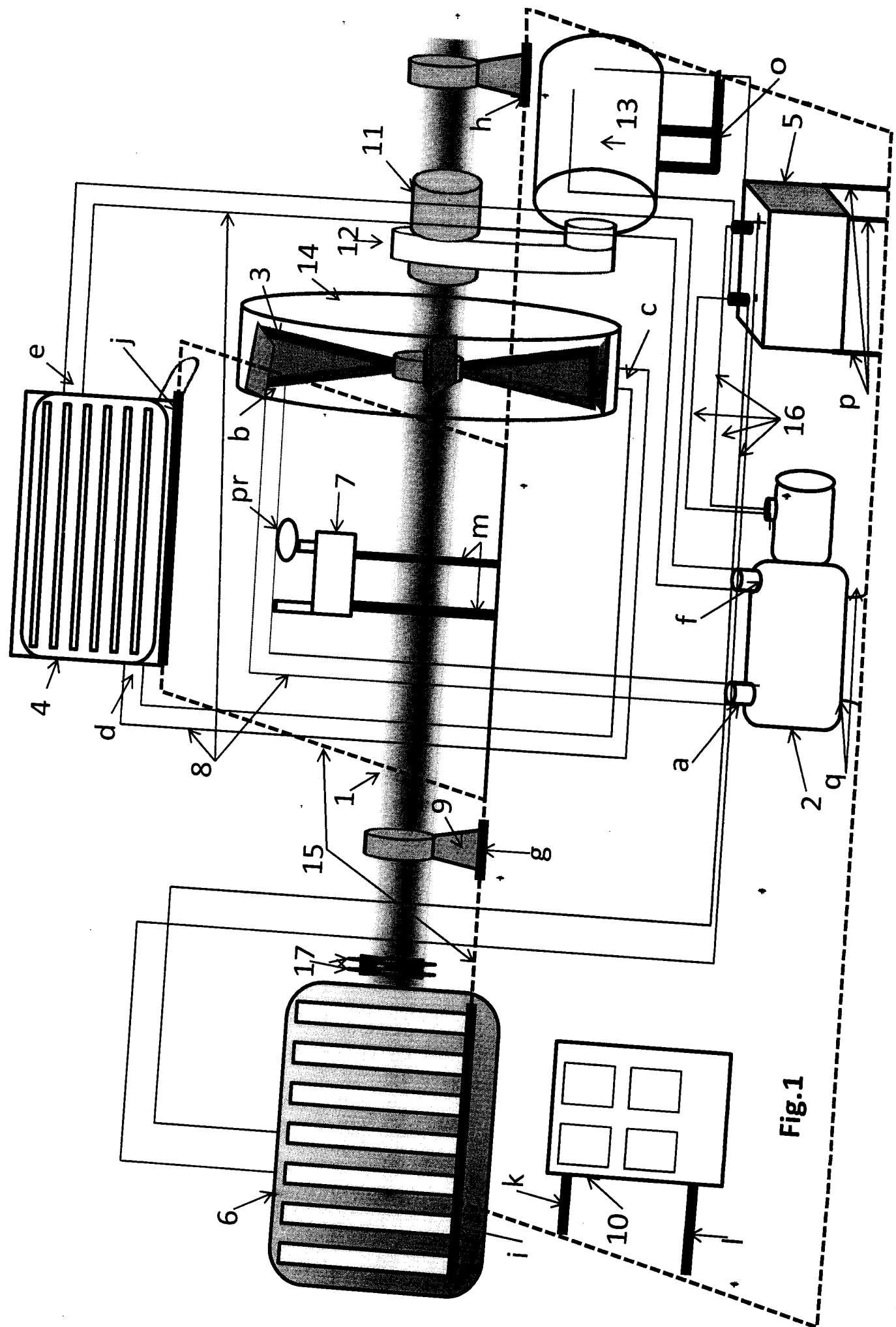


Fig. 1

ROYAUME DU MAROC

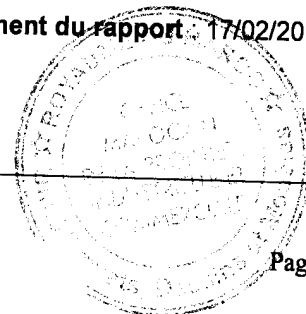
OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE



المملكة المغربية
المكتب المغربي
للملكية الصناعية والتجارية

**RAPPORT DE RECHERCHE
AVEC OPINION SUR LA BREVETABILITE**
(Conformément aux articles 43 et 43.2 de la loi 17-97 relative à la
protection de la propriété industrielle telle que modifiée et
complétée par la loi 23-13)

Renseignements relatifs à la demande	
N° de la demande : 36795	Date de dépôt : 05/03/2014 ;
Déposant : DOULFAKKAR ABDELHAK	
Intitulé de l'invention : DISPOSITIF DE PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE ET MÉCANIQUE	
Le présent document est le rapport de recherche avec opinion sur la brevetabilité établi par l'OMPIC conformément aux articles 43 et 43.2, et notifié au déposant conformément à l'article 43.1 de la loi 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.	
Les documents brevets cités dans le rapport de recherche sont téléchargeables à partir du site http://worldwide.espacenet.com , et les documents non brevets sont joints au présent document, s'il y en a lieu.	
Le présent rapport contient des indications relatives aux éléments suivants :	
Partie 1 : Considérations générales	
<input checked="" type="checkbox"/> Cadre 1 : Base du présent rapport	
<input type="checkbox"/> Cadre 2 : Priorité	
<input type="checkbox"/> Cadre 3 : Titre et/ou Abrégé tel qu'ils sont définitivement arrêtés	
Partie 2 : Rapport de recherche	
Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité	
<input type="checkbox"/> Cadre 4 : Remarques de clarté	
<input checked="" type="checkbox"/> Cadre 5 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle	
<input type="checkbox"/> Cadre 6 : Observations à propos de certaines revendications dont aucune recherche significative n'a pu être effectuée	
<input type="checkbox"/> Cadre 7 : Défaut d'unité d'invention	
Examineur: FERHANE	Date d'établissement du rapport : 17/02/2017
Téléphone: 212 5 22 58 64 14/00	



Partie 1 : Considérations générales

Cadre 1 : base du présent rapport

Les pièces suivantes de la demande servent de base à l'établissement du présent rapport :

- Description
4 Pages
- Revendications
10
- Planches de dessin
1 Pages

Partie 2 : Rapport de recherche

Classement de l'objet de la demande :

CIB : F 03B 17/04

Bases de données électroniques consultées au cours de la recherche :

EPOQUE, Orbit

Catégorie*	Documents cités avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	N° des revendications visées
X	WO 2014084745 ; DJAMAN YAO JULES [CI] ; 2013-06-07	1-10
A	US 4408127 A ; SANTOS SR ASTROGILDO ; 1983-10-04	1-10
A	DE-102011011944 ; ARENDT BRUNO [DE] ; 2011-02-22	1-10

***Catégories spéciales de documents cités :**

-« X » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément
-« Y » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier
-« A » document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent
-« P » documents intercalaires ; Les documents dont la date de publication est située entre la date de dépôt de la demande examinée et la date de priorité revendiquée ou la priorité la plus ancienne s'il y en a plusieurs
-« E » Éventuelles demandes de brevet interférentes. Tout document de brevet ayant une date de dépôt ou de priorité antérieure à la date de dépôt de la demande faisant l'objet de la recherche (et non à la date de priorité), mais publié postérieurement à cette date et dont le contenu constituerait un état de la technique pertinent pour la nouveauté

Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité*Cadre 4 : Remarques de clarté*

Les revendications 3 et 10 ne satisfont pas à l'exigence de clarté, car l'objet de la protection demandée n'est pas clairement défini conformément à l'article 35 du décret de la loi 17/97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.

Bien que les revendications 1 et 10 aient été rédigées en tant que revendications indépendantes distinctes, elles semblent avoir le même objet et ne différer les unes des autres que par la définition de l'objet pour lequel la protection est demandée et/ou par la terminologie utilisée pour définir les caractéristiques de cet objet. Par conséquent, ces revendications manquent de concision.

La revendication 3 ne satisfait pas aux exigences de clarté, car l'objet de la protection demandée n'est pas clairement défini. L'exposé relatif à la fonction de refroidissement ne permet pas à l'homme du métier de déterminer quelles caractéristiques techniques sont nécessaires à l'exécution de la fonction indiquée.

Selon la description, le but de l'invention est la génération de l'énergie mécanique et électrique. Afin d'atteindre ce but le demandeur utilise des batteries pour fonctionner un moteur électrique ce dernier actionne une turbine couplé avec une génératrice, selon le demandeur [description, paragraphe2] le système fournira une énergie supérieure par rapport à ce qu'il consomme, ce système n'a pas de base scientifique et viole le premier principe de la thermodynamique « rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme »

Par conséquent, ni les revendications ni la description ne permettent à la personne du métier de réaliser ce système comme revendiqué.

Dans l'intérêt du demandeur, la recherche a été exécutée sans tenir compte de l'effet technique allégué.

Cadre 5 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle

Nouveauté (N)	Revendications 1-10 Revendications aucune	Oui Non
Activité inventive (AI)	Revendications aucune Revendications 1-10	Oui Non
Possibilité d'application Industrielle (PAI)	Revendications aucune Revendications 1-10	Oui Non

Il est fait référence aux documents suivants. Les numéros d'ordre qui leur sont attribués ci-après seront utilisés dans toute la suite de la procédure

D1: WO 2014084745 ; DJAMAN YAO JULES [CI] ; 2013-06-07 ;

1. Nouveauté & Activité Inventive(NAI)

Aucun des brevets mentionnés ci-dessus ne divulgue :

- Un support,
- un arbre
- une turbine liée à une génératrice
- des batteries qui assurent le démarrage du système,
- des tubes flexibles,
- une courroie,
- système hydraulique
- moteur d'entraînement

D'où l'objet de la revendication 1 est nouveau, par la suite toutes les revendications dépendantes le sont au sens de l'article 26 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.

Comme aucun problème technique n'est résolu par l'objet des revendications, aucune activité inventive ne peut être décelée au sens de l'article 28 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.

2. Possibilité d'application industrielle (PAI) :

La présente invention a pour but la réalisation d'un dispositif qui « permet de produire de l'énergie d'une façon quasi perpétuelle, selon la description, ceci doit être effectué par les caractéristiques de la revendication 1.

Bien qu'il soit peut être envisageable de réaliser un dispositif ayant les éléments structurels selon les revendications, l'examen de ces revendications doit prendre en compte les effets techniques, le principe de fonctionnement et les problèmes/solutions techniques de l'invention. Une bonne exécution de la présente invention et par nature impossible parce qu'elle serait contraire à des lois de la thermodynamique. en particuliers, à cause des pertes dues au frottement, joules, fuites magnétiques. Par conséquent l'invention ne peut pas être considérée comme susceptible d'application industrielle conformément à l'article 29 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.